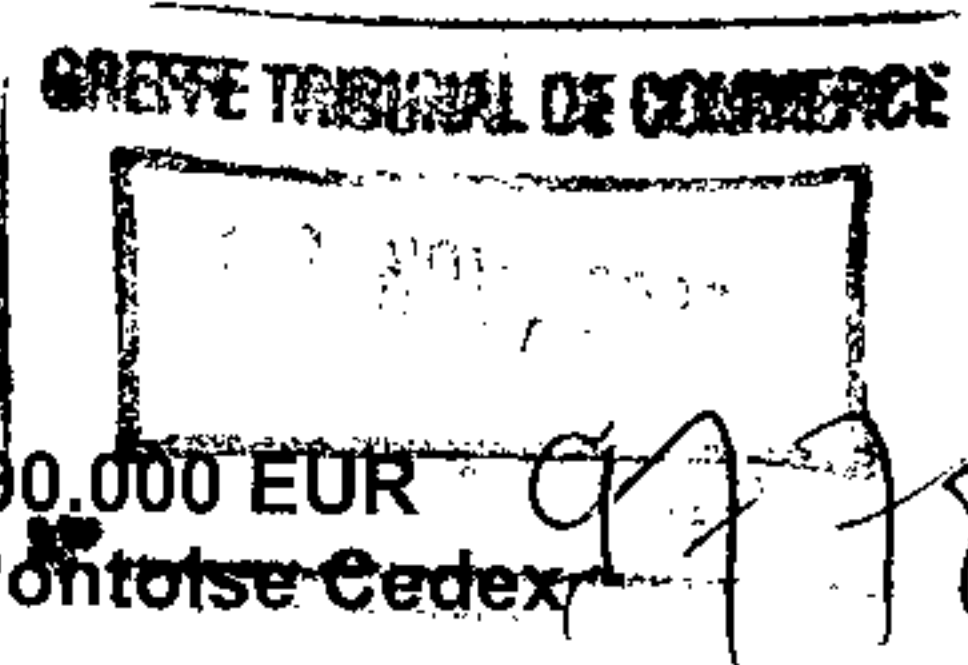




3M FRANCE S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 8.400.000 EUR
Siège social : Boulevard de l'Oise – 95006 Cergy-Pontoise Cedex
542 078 555 RCS PONTOISE

DECISION DES ASSOCIES DU 27 OCTOBRE 2003

LES SOUSSIGNES :

3M Company (anciennement dénommée Minnesota Mining & Manufacturing Company), une société régie par les lois de l'Etat du Delaware ayant son principal établissement à 3M Center, St. Paul, MN, U.S.A. (Etats-Unis d'Amérique), et titulaire de 315.000 actions de la société 3M France S.A.S., représentée par Madame Stéphanie Barreau, en vertu d'un pouvoir en date du 16 octobre 2003,

ET

National Synthetic Rubber Corp., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware ayant son principal établissement à 3M Center, St. Paul, MN, U.S.A. (Etats-Unis d'Amérique), et titulaire de 35.000 actions de la société 3M France S.A.S., représentée par Monsieur Nicolas Jennepin, en vertu d'un pouvoir en date du 17 mai 2002,

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

- 1- Les soussignés susdits sont les seuls actionnaires de 3M France S.A.S., société par actions simplifiée dont le siège social est Boulevard de l'Oise, 95006 Cergy-Pontoise Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 542 078 555 et dont le capital de 8.400.000 euros est divisé en 350.000 actions de 24 euros chacune, actions réparties ainsi qu'il suit :

- 3M Company : 315.000 actions
- National Synthetic Rubber Corp.: 35.000 actions

Soit au total: **350.000 actions**

- 2- L'article 18.3 des Statuts de la Société prévoit que les décisions collectives des Associés peuvent notamment résulter d'un acte écrit et signé par tous les Associés.

- 3- Les Associés sont convenus de prendre les résolutions suivantes.

CECI ETANT RAPPELE, LES SOUSSIGNES ONT ADOPTE LES RESOLUTIONS SUIVANTES :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président est révoqué de son mandat par les Associés suite à son affectation au poste de « Staff Vice President, Business Development International » à 3M Europe et est remplacé par :

Madame Jo Ann Fernandez
née le 17 septembre 1953
à Saint Louis (état du Missouri)
U.S.A.
de nationalité américaine

demeurant 3, Villa Jocelyn -75016 Paris

pour une durée qui prendra fin à l'issue de la décision collective qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Madame Jo Ann Fernandez a fait savoir par avance qu'elle accepterait ces fonctions si elles venaient à lui être confiées et qu'elle n'était frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au(x) porteur(s) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EN FOI DE QUOI, LES ASSOCIES SOUSSIGNES ONT ETABLI ET SIGNE LE PRESENT ACTE,

A CERGY LE 27 OCTOBRE 2003

3M Company



Représentée par Madame Stéphanie Barreau

National Synthetic Rubber Corp.



Représentée par Monsieur Nicolas Jennepin